

## PROCES VERBAL

**Conseil Communautaire du mardi 30 mai 2017**

**Salle polyvalente de Paulhaguet**

Nombre de conseillers communautaires : 66 + 15 pouvoirs

Date de convocation : 16 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 30 mai à 19 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à la salle polyvalente de Paulhaguet, sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

**Présents :** Mmes Séverine EYNARD, Jeanine BRUGEYROUX, Christine BANASSAT, Marie-Christine DELABRE, Chantal LEGENDRE, Marie-Andrée PERREY, Marie-Thérèse ROUBAUD, Paulette HABRIAL, Magalie MISSONNIER, Jessica COUDERT, Karine CROS, Agnès JEAN, Sylvie LEBRAT, Annie CARLET, Corinne BOYER, Brigitte ISSARTEL et Michèle Malfant et Mm. Jean-Louis PORTAL, René SOULIER, Serge DESCHEEMACKER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Gérard MERLE, Franck NOEL-BARON, Mikaël VACHER, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Alain BESSON, Joseph VISSAC, Christian POULET, Maurice LAURENT, Claude GINHAC, Thierry GRIMALDI, Nicolas DI GIAMBATTISTA, Jean PASCAL, Gérard BEAUD, Denis BONNAFOUX, Olivier DAIRE, Christian DAUPHIN, Raymond FRAISSE, Jean-Marie CHAPON, Philippe MOLHERAT, Denis FOURY, Jean-Claude BAGES, Bernard MONATTE, Emile ROUSSEL, André DORIER, Jean-Michel DURAND, Jean-Paul FAGHEON, Alain SOULE, Christophe COURTEIX, Alain GARNIER, Pierre HENO, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD, Christian PLANQUE, Charles TOURRETTE, Michel BRUN, Jean-Louis CELLIER, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTARD, Guy LAFOND, Ludovic LEYDIER, Gilles COUSTON, Maurice PARAT.

**Pouvoirs :** M. Jean-Louis NOTON à M. Jean-Louis CELLIER, Mme Gisèle RASPAIL à Mme Chantal LEGENDRE, M. Thierry ASTRUC à M. Claude GINHAC, M. Jean-Marc CHARRADE à M. Jean PASCAL, M. Joseph TORRENT à M. Alain GARNIER, Mme Valérie GAILLARD à Mme Agnès JEAN, M. Olivier MONTEIL à Mme Christine BANASSAT, Mme Chantal FARIGOULE à Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, Mme Elisabeth CROUZET à M. Olivier DAIRE, M. Claude MASSEBEUF à M. Gérard BEAUD, M. Pierre COUPELON à Mme Sylvie LEBRAT, M. Alain CROIZET à Mme Magalie MISSONNIER, Mme Annie PLANTIN à M. André DORIER, M. Elie FRAISSE à M. Gaston CHACORNAC et M. Christian BARBUT à M. Michel BRUN.

**Absents Excusés :** Mmes Jacqueline TORRENT, Marie-Pierre COUDERC et Françoise TORRENT-PAILHES et Mm. René HAELVOET, Cédric FLANDIN, Alain CUSSAC, Stéphane DESSALLES, Raphaël LESCURE, Philippe CHAM, Bernard MOYEN, Serge ROCHER et Christian VIDAL.

**Secrétaire de séance :** Mme Jeanine BRUGEYROUX

**2017-07-01 - Objet : Validation du PV du Conseil Communautaire du 31 mars 2017**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Cerzat pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation du Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 20 mars 2017 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 92 membres en exercice, 67 étaient présents et 18 pouvoirs ont été donnés par M. Cédric FLANDIN à M. Christian VIDAL, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD à Mme Christine BANASSAT, M. Joseph TORRENT à M. Franck NOEL-BARON, Mme Valérie GAILLARD à Mme Jessica COUDERT, M. Olivier MONTEIL à M. Alain SOULE, Mme Chantal FARIGOULE à Mme Agnès JEAN, Mme Marie-Pierre COUDERC à M. Gérard BEAUD, Mme Jacqueline TORRENT à Mme Annie CARLET, M. Denis BONNAFOUX à M. Jean-Claude MOREL, Mme Elisabeth CROUZET à M. Yves ATTARD, M. Olivier DAIRE à M. Gilles RUAT, Mme Françoise TORRENT-PAILHES à M. André DORIER, M. Raymond FRAISSE à Mme Magalie MISSONNIER, M. Raphaël LESCURE à M. Jean-Marie CHAPON, M. Alain

CROIZET à M. Emile ROUSSEL, M. Jean-Louis CELLIER à Mme Sylvie LEBRAT, M. Bernard MOYEN à M. René SOULIER, M. Christian BARBUT à M. Michel BRUN.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

Mme Marie-Christine DELABRE a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire a pu valablement délibérer.

- 1- *Autorisation pour l'achat d'un système de vote électronique* : adoptée à 84 pour et 1 contre
- 2- *Validation du PV de la séance du 9 février 2017* : adoptée à 84 pour et 1 abstention
- 3- *Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget principal* : adoptée à 79 pour et 6 abstentions
- 4- *Présentation, débat et vote du budget principal 2017* : adoptée à 50 Pour, 30 Contre, 4 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote
- 5- *Autorisation pour l'ouverture de crédits à court terme* : adoptée à 52 pour, 27 contre, 5 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote  
Départ de M. Franck NOEL BARON et son pouvoir M. Joseph TORRENT, de M. Christian VIDAL et son pouvoir M. Cédric FLANDIN et de M. Pierre HENO.
- 6- *Autorisation pour l'engagement d'emprunts à long terme* : adoptée à l'unanimité des présents
- 7- *Affectations de subventions aux organismes de droit privé et aux associations* : adoptée à 71 pour, 3 contre, 5 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote.
- 8- *Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA ZA chambaret grand sud* : adoptée à 79 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote
- 9- *Présentation, débat et vote du BA ZA chambaret grand sud* : adoptée à 76 pour, 1 abstention et 1 qui n'a pas pris part au vote.
- 10- *Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA atelier relais hôtel restaurant le Prieuré à Lavoûte-Chilhac* : adoptée à 74 pour, 2 contre, 3 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote.
- 11- *Présentation, débat et vote du BA atelier relais hôtel restaurant le Prieuré à Lavoûte-Chilhac* : adoptée à 75 pour, 1 contre, 3 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote.  
Départ de M. Claude MASSEBEUF qui donne pouvoir Mme Chantal LEGENDRE.
- 12- *Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA atelier relais carrosserie à Lavoûte-Chilhac* : adoptée à 78 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote
- 13- *Présentation, débat et vote du BA atelier relais carrosserie à Lavoûte-Chilhac* : adoptée à l'unanimité des présents
- 14- *Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA atelier relais multiple rural Villeneuve d'Allier* : adoptée à 66 pour, 9 contre, 4 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote.
- 15- *Présentation, débat et vote du BA atelier relais multiple rural Villeneuve d'Allier* : adoptée à 44 pour, 34 contre, et 2 abstentions
- 16- *Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA atelier relais pôle artisanat d'art à Saint Ilpize* : adoptée à 77 pour et 3 abstentions
- 17- *Présentation, débat et vote du BA atelier relais pôle artisanat d'art à Saint Ilpize* : adoptée à 79 pour et 1 abstention
- 18- *Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA atelier relais confiture Villeneuve d'Allier* : adoptée à l'unanimité des présents
- 19- *Présentation, débat et vote du BA atelier relais confiture Villeneuve d'Allier* : adoptée à 79 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote
- 20- *Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA atelier relais épicerie à Ally* : adoptée à 77 pour, 1 abstention et 2 qui n'ont pas pris part au vote
- 21- *Présentation, débat et vote du BA atelier relais épicerie à Ally* : adoptée à 77 pour et 1 abstention et 2 qui n'ont pas pris part au vote
- 22- *Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA MARPA à Lavoûte-Chilhac* : adoptée à 79 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote
- 23- *Présentation, débat et vote du BA MARPA à Lavoûte-Chilhac* : adoptée à 78 pour et 2 abstentions
- 24- *Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA ZAE Lachamp Saugues* : adoptée à 79 pour et 1 abstention

- 25-Présentation, débat et vote du BA ZAE Lachamp Saugues : adoptée par 57 pour, 17 contre, 5 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote.
- 26-Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA Ordures ménagères Pays de Saugues : adoptée à 61 pour, 4 contre, 12 abstentions et 3 qui n'ont pas pris part au vote
- 27-Présentation, débat et vote du BA Ordures ménagères Pays de Saugues : adoptée à 45 pour, 20 contre, 13 abstentions et 2 qui n'ont pas pris part au vote.
- 28-Vote des montants de la REOM : adoptée à 43 pour, 18 contre, 18 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote.

**Départ de M. Bernard COUDERT.**

- 29-Adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Issoire au SICTOM Issoire Brioude : adoptée à 74 pour, 5 abstentions
- 30-Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA Atelier relais ZAC la Bourzède Langeac : adoptée à 78 pour, 1 abstention
- 31-Présentation, débat et vote du BA Atelier relais ZAC la Bourzède Langeac : adoptée à 77 pour, 1 abstention et 1 pas pris part au vote
- 32- Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA Atelier relais garage Pailhès Langeac : adoptée à 78 pour, 1 abstention
- 33- Présentation, débat et vote du BA Atelier relais garage Pailhès Langeac : adoptée à 54 pour, 19 contre et 6 abstentions
- 34- Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA Atelier relais TMUA Langeac : adoptée à 78 pour, 1 pas pris part au vote
- 35- Présentation, débat et vote du BA Atelier relais TMUA Langeac : adoptée à l'unanimité
- 36- Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA Atelier relais cuisines CAT Langeac : adoptée à 77 pour et 2 abstentions
- 37- Présentation, débat et vote du BA Atelier relais cuisine CAT Langeac : adoptée à 78 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote
- 38- Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA Auberge du Pays de Chanteuges : adoptée à 74 pour, 2 contre, 2 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote.
- 39- Présentation, débat et vote du BA Auberge du Pays de Chanteuges : adoptée à 42 pour, 20 contre, 15 abstentions et 2 qui n'ont pas pris part au vote
- 40- Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA photovoltaïque pépinière Chanteuges : adoptée à 77 pour, 1 contre et 1 abstention.
- 41- Présentation, débat et vote du BA photovoltaïque pépinière Chanteuges : adoptée à 78 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote
- 42- Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du BA centrale hydroélectrique Chanteuges : adoptée 65 pour, 6 contre, 5 abstentions et 3 qui n'ont pas pris part au vote
- 43- Présentation, débat et vote du BA centrale hydroélectrique Chanteuges : adoptée à 57 pour, 21 contre et 1 abstention
- 44- Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : adoptée à 78 pour et 1 abstention.

**Départ de M. Michel BRUN et son pouvoir M. Christian BARBUT, Mme Christine BANASSAT et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, M. Jean-Claude MOREL et son pouvoir M. Denis BONNAFOUX, Mme Agnès JEAN et son pouvoir Mme Chantal FARIGOULE, M. Alain CUSSAC, M. Philippe MONTPLOT, Mme Chantal TRON, M. Stéphane DELPY, Mme Annie CARLET et son pouvoir Mme Jacqueline TORRENT, M. Yves ATTARD et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET, M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Olivier DAIRE et M. François BLANC.**

- 45- Création de la Commission intercommunale des impôts directs : adoptée à 51 pour, 2 contre, 2 abstentions et 5 qui n'ont pas pris part au vote.
- 46- Adoption du procès-verbal de transfert du fonctionnement du centre équestre de Saugues à la Commune de Saugues : adoptée à 57 pour, 1 contre, 1 abstention et 1 qui n'a pas pris part au vote
- 47- Autorisation pour la signature du bail avec la SISA de la maison de santé de Langeac : adoptée à l'unanimité.

**Départ de M. Louls BARTHELEMY.**

- 48- Remplacement et/ou recrutement d'agents dans le cadre de besoins saisonniers et/ou occasionnels : adoptée à 57 pour et 1 abstention.

**Départ de M. André DORIER et son pouvoir Mme Françoise TORRENT-PAILHES.**

- 49- Consultation pour la gestion des services Enfance/jeunesse à Paulhaguet : adoptée à 48 pour, 3 contre, 4 abstentions, 2 qui n'ont pas pris part au vote
- 50- Validation de la programmation des crédits régionaux inscrits au contrat du Haut-Allier : adoptée à 42 pour, 7 contre et 8 abstentions
- 51- Validation du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat et autorisation d'engagement : adoptée à 47 pour, 3 contre, 6 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote
- 52- Demande de DETR 2017 pour la zone d'activités de Paulhaguet : adoptée à l'unanimité

- 53- *Demande de DETR 2017 pour un plan de signalétique des zones d'activités* : adoptée à 36 pour, 12 contre et 9 abstentions
- 54- *Demande de subventions pour une étude sur la méthanisation et validation du plan de financement* : adoptée à 50 pour, 3 contre et 4 abstentions
- 55- *Projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Salzuit* : adoptée à 53 pour, 2 abstentions et 2 qui n'ont pas pris part au vote
- 56- *Sortie du SCOT du Pays du Velay* : adoptée à 55 pour et 2 abstentions
- 57- *Convention avec le CDG 43 pour la mission assistance progiciel* : adoptée à 56 pour et 1 abstention.
- 58- *Convention avec le CDG43 pour la mission « dématérialisation des procédures »* : adoptée à 56 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote
- 59- *Adhésion au service retraite du CDG 43* : adoptée à 54 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote

*La délibération est adoptée à 77 pour, 2 abstentions (Mme Annie PLANTIN (pouvoir donné à M. André DORIER) et Pierre HENO), 2 pas pris part au vote (Mme Paulette HABRIAL et M. Denis FOURY)*

#### **2017-07-02 - Validation du PV du Conseil Communautaire du 12 avril 2017**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Cerzat pour une séance ordinaire du Conseil sur Convocation du Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 5 avril 2017 envoyés au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 92 membres en exercice, 61 étaient présents et 18 pouvoirs ont été donnés par M. Serge DESCHEEMACKER à Mme Marie-Christine DELABRE, M. Thierry ASTRUC à M. Jean-Marc CHARRADE, M. Thierry GRIMALDI à M. Alain GARNIER, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD à M. Joseph TORRENT, Mme Valérie GAILLARD à M. Olivier DAIRE, M. Olivier MONTEIL à M. Denis BONNAFOUX, Mme Marie-Pierre COUDERC à M. Gérard BEAUD, M. Denis FOURY à M. Franck NOEL-BARON, Mme Sylvie LEBRAT à M. Bernard MOYEN, Mme Elisabeth CROUZET à Mme Chantal FARIGOLE, M. Jean-Claude BAGES à M. Jean-Louis PORTAL, M. Emile ROUSSEL à M. Alain CROIZET, Mme Agnès JEAN à Mme Odile MAMET, M. Michel BRUN à M. Alain CUSSAC, M. Gaston CHACORNAC à M. Claude GINHAC, M. Jean-Louis CELLIER à M. Gérard MERLE, M. Gilles RUAT à Mme Annie CARLET et M. Ludovic LEYDIER à M. Gilles COUSTON.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

Mme Chantal LEGENDRE a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire a pu valablement délibérer.

- 1- *Vote des taux de la fiscalité 2017* : adoptée à 72 pour, 1 contre, 5 abstention et 1 qui n'a pas pris part au vote
- 2- *Adoption du régime de droit commun avec un lissage des taux pour la fiscalité locale de la fiscalité 2017* : rejetée à 17 pour, 48 contre, 13 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote
- 3- *Vote des taux de TEOM 2017* : adoptée à 67 pour, 8 contre, 3 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote
- 4- *Avenant au programme territoire à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat* : adoptée à 73 pour, 1 contre, 1 abstention et 4 qui n'ont pas pris part au vote.
- 5- *Adoption des tarifs des stages de théâtre et des ateliers d'écriture dans le cadre des activités culturelles développées sur l'ancien périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Saugues* : adoptée à 72 pour, 2 contre et 5 abstentions.

*La délibération est adoptée à 74 pour, 6 contre (Denis BONNAFOUX, Mme Annie PLANTIN (pouvoir donné à M. André DORIER), M. Olivier DAIRE et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Mme Chantal FARIGOLE), 1 abstention (M. Gilles RUAT).*

#### **2017-07-03 Adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier**

Le Président souligne que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Communautaire qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du Conseil et des organes de la Communauté ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de leur fonctionnement.

Le Président présente le règlement intérieur et procède à la lecture des articles.

Mme Marie-Thérèse ROUBAUD fait remarquer que le délai de convocation fixé à 5 jours francs dans l'article 2 du règlement intérieur n'a pas été respecté lors du conseil du 21 avril 2017.

Le Président répond que la convocation à ce conseil s'est faite dans le cadre légal du délai d'urgence qui a été validé par les services de l'Etat.

Au sujet de l'article 11 sur la conférence des Maires, M Christian POULET demande ce que signifie « sujet d'importance » ? M Franck NOEL-BARON propose que la conférence puisse se réunir sur demande des Maires et pas exclusivement à l'initiative du Président. M Alain GARNIER rejoint M Franck NOEL-BARON dans cette demande.

Le Président souligne que les sujets d'importance sont ceux qui sont débattus au Conseil. Il insiste sur le fait que cette conférence doit se réunir pour faire remonter les avis des conseils municipaux en cas de besoin et qu'elle a pour but d'informer et de débattre de sujet d'importance. Il propose de permettre qu'elle se réunisse sur demande d'au moins 50 % des Maires. Cette proposition mise au vote intermédiaire est validée par 56 Pour et 25 Contre.

Article 13 : commissions permanentes : Mme Jesska COUDERT fait remarquer que les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux.

Article 15 : fonctionnement des commissions permanentes : M Franck NOEL-BARON demande pourquoi tous les conseillers communautaires n'ont pas accès aux PV des commissions ?

Le Président précise qu'il n'est pas opposé à cette ouverture, qu'il est possible de prévoir sur le futur site internet de la Communauté de Communes.

La délibération est adoptée à 64 pour, 5 contre (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Mme Chantal FARIGOLE, M. Nicolas DI GIAMBATTISTA, M. Raymond FRAISSE et M. Christian PLANQUE), 12 abstentions (M. Yves ATTARD, Mme Annie PLANTIN (pouvoir donné à M. André DORIER), M. Michel BRUN et son pouvoir M. Christian BARBUT, Mme Annie GARLET, M. Alain GARNIER et son pouvoir M. Joseph TORRENT, Mme Christine BANASSAT et son pouvoir M. Olivier MONTEIL, M. Maurice PARAT, M. Gilles RUAT, Christian POULET).

**2017-07-04 - Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel et maintien du paritarisme au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, Santé et des Conditions de Travail**

Conformément à la réglementation, le Président propose de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants pour le Comité Technique et pour le Comité d'Hygiène, Santé et des Conditions de Travail.

Il propose également le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'EPCI égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants pour le Comité Technique et pour le Comité d'Hygiène, Santé et des Conditions de Travail. Ce nombre est fixé à 3 pour les représentants titulaires de l'EPCI et un nombre égal de suppléants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017-07-05- Objet : Décision du recueil de l'avis des représentants de l'EPCI au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, Santé et des Conditions de Travail**

Le Président rappelle que les textes prévoient de recueillir l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement au sein du CT et du CHSCT. Dans ce cas, l'avis du comité est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis du collège des représentants de la collectivité ou de l'établissement et, d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel.

Chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix au sein d'un collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné.

La délibération est adoptée à 79 pour, 1 abstention (M. Guy LAFOND), 1 pas pris part au vote (M. Philippe MOLHERAT).

**2017-07-06- Objet : Lancement d'une consultation relative à la téléphonie des services de la Communauté de Communes**

Le Président explique aux Conseillers Communautaires que la fusion de nos 5 EPCI entraîne une réorganisation des services et un ajustement des moyens notamment en téléphonie. Le maintien en service de 4 unités (1 siège et 3 antennes), avec des besoins et un nombre d'agents différents par unité territoriale nous oblige à revoir l'ensemble des configurations actuelles et plus largement toute l'architecture du système de téléphonie.

Conformément à la réglementation relative aux marchés publics et au respect de ses principes à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, la Communauté prévoit d'avoir recours à un marché public en procédure adaptée afin de consulter des prestataires de services pour qu'ils proposent une solution technique adaptée aux nouveaux besoins.

Un projet de cahier des charges précisant les caractéristiques du service attendu et servant de base à la consultation de prestataires a été joint au projet de délibération.

La délibération est adoptée à 77 pour, 2 abstentions (M. Olivier DAIRE et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET), 2 pas pris part au vote (M. Michel BRUN et son pouvoir M. Christian BARBUT).

**2017-07-07- Objet : CNAS : adhésion 2017 pour les 4 anciens EPCI déjà adhérents**

Le Président rappelle que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Il propose d'adhérer au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les 4 anciens EPCI déjà adhérents.

Le CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

La délibération est adoptée à 79 pour, 2 contre (Mme Sylvie LEBRAT et son pouvoir M. Pierre COUPELON).

**2017-07-08 - Objet : CNAS : désignation d'un conseiller communautaire et d'un agent**

Le Président précise aux conseillers communautaires que la nouvelle communauté de communes des Rives du Haut-Allier adhère au CNAS en lieu et place des anciennes communautés de communes du Langeadois, du Pays de Paulhaguet, Ribeyre Chalergue Margeride et SECCOM.

La communauté de communes y est représentée par deux délégués, un délégué élu et un délégué désigné par les agents de la communauté de communes.

Le délégué élu siège lors des assemblées générales de la délégation départementale.

Sont désignées Mme Chantal LEGENDRE comme déléguée élue et Mme DI GIAMBATTISTA Nathalie comme agent.

La délibération est adoptée à 72 pour, 2 contre (Mme Sylvie LEBRAT et son pouvoir M. Pierre COUPELON), 7 abstentions (MM. Maurice LAURENT, Christian PLANQUE, Franck NOEL-BARON, Christian POULET Gilles RUAT, Charles TOURRETTE et Joseph VISSAC).

**2017-07-09 - Objet : Autorisation pour la mise en place du prélèvement automatique et du paiement des titres par carte bancaire sur Internet (TIPI) pour les services gérés par la communauté de communes**

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier.

TIPI est un service intégrable au site Internet de la collectivité à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité, tout en demeurant modéré (0,25 % du montant + 0,10 € par transaction).

Monsieur le Président propose d'instaurer ce service pour les titres de recettes émis concernant les produits suivants :

02 Ordures ménagères

04 Social (Portage de repas et Halte-garderie)

05 Scolaire/périscolaires/transport

La délibération est adoptée à 76 pour, 1 contre (M. Pierre COUPELON (pouvoir donné à Mme Sylvie LEBRAT), 4 abstentions (M. Michel BRUN et son pouvoir M. Christian BARBUT, Mme Sylvie LEBRAT et Alain SOULE).

#### **2017-07-10 - Objet : Lancement d'une étude pour la réalisation d'un diagnostic sur l'enfance-jeunesse**

Le Président explique aux Conseillers Communautaires que dans le contexte complexe de fusion qui requiert une harmonisation des politiques enfance-jeunesse et l'émergence d'un projet global communautaire, il est nécessaire de réaliser un diagnostic sur l'ensemble des services enfance-jeunesse de la nouvelle Communauté de Communes.

Ce diagnostic permettra, sur ce territoire en devenir, de dégager des tendances conduisant à poser un certain nombre de questions, à repérer les atouts et faiblesses du territoire en matière de politique enfance-jeunesse ainsi qu'une analyse entre l'offre et les besoins afin de les confronter aux potentialités du territoire actuel sans omettre une projection si nécessaire. Il précise que dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui vient à échéance le 31 décembre 2017 pour le secteur du Pays de Pauthaguet et de la signature du prochain contrat avec la CAF et la MSA de Haute-Loire, la réalisation d'un diagnostic partagé Petite Enfance- Enfance-Jeunesse est requise. Par ailleurs, la mise en place de cette démarche diagnostic sera confiée à un bureau d'étude car la partie dédiée à l'évaluation des politiques et services existants se doit d'être externe et indépendante pour obtenir des réponses objectives aux questions relatives à l'offre éducative et de loisirs notamment. L'externalisation du diagnostic répond ainsi à une recherche de neutralité et d'objectivité, condition déterminant la garantie d'une continuité et d'une cohérence dans l'éducation du jeune enfant, de l'enfant et du jeune.

Cette étude pourra bénéficier d'un financement de la CAF de Haute-Loire à hauteur de 60% minimum.

Le Président indique qu'un comité technique, composé d'élus, d'agents, du conseiller territorial de la CAF et de toute autre personne ressource, sera chargé de déterminer le cahier des charges de ce diagnostic qui sera alors soumis pour approbation à la Commission enfance-jeunesse.

La consultation sera lancée en septembre 2017 afin que l'étude commence dès octobre 2017 pour une remise en mars 2018 du rapport final sur l'évaluation, les orientations, les objectifs et les préconisations.

La délibération est adoptée à 79 pour, 1 contre (M. Bernard MONATTE), 1 abstention (Mme Annie PLANTIN (pouvoir donné à M. André DORIER).

#### **2017-07-11- Objet : Adoption de la convention de portage de repas avec l'EPHAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) de Saugues**

Le Président explique aux Conseillers Communautaires qu'il conviendrait de valider et signer la convention définissant le cadre des relations entre le fournisseur des repas l'EPHAD de Saugues et l'organisateur qu'est la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier pour la prestation de portage de repas à domicile.

Le service de portage de repas à domicile concerne l'ancien territoire du pays de Saugues.

Le prix du repas facturé par le fournisseur à l'organisateur est de 5,70 euros. L'organisateur assure le service de livraison de repas pour un prix de 7,70 euros par repas. La présente convention est signée pour une durée de un an soit jusqu'au 31 décembre 2017, le Président souligne qu'elle sera revue en 2018 dans une logique de mise en concurrence.

La délibération est adoptée à 79 pour, 2 contre (Mme Sylvie LEBRAT et son pouvoir M. Pierre COUPELON).

**2017-07-12- Objet : Adoption d'une convention avec l'ANAH pour le dispositif « Habiter mieux »**

Le Président explique aux Conseillers Communautaires que dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, l'Agence Nationale de l'Habitat a mis en place depuis 2011, le programme « Habiter Mieux » destiné à aider financièrement les propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie. L'objectif et la nature des travaux doivent permettre d'améliorer la performance énergétique de leur logement d'au moins 25%.

Les anciens territoires du Langeadois, Pays de Paulhaguet et Ribeyre Chaliergue Margeride avaient signé un protocole avec l'ANAH pour mettre en place le dispositif « Habiter Mieux ».

Dans le but d'harmoniser le dispositif sur le nouveau territoire de la Communauté de communes des Rives du haut-Allier, il convient de signer un nouveau protocole avec l'ANAH.

La Communauté de communes participera au repérage des logements les plus énergivores occupés par des propriétaires modestes (Maires, CCAS, aides à domiciles,)

La Communauté de communes versera une aide aux travaux de 500 euros par ménage bénéficiant du programme, consciente que le montant du reste à charge conditionnera la décision d'engager des travaux de rénovation thermique.

La présente convention est établie pour la période courant de la date de signature au 31 décembre 2017.

M Christian POULET fait remarquer que les délais de réalisation des diagnostics sont actuellement beaucoup trop longs.

La délibération est adoptée à 72 pour, 2 contre (Mm. Denis BONNAFOUX et André DORIER), 5 abstentions (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, M. Olivier DAIRE et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET, Maurice LAURENT et Charles TOURETTE) et 2 pas pris part au vote (Mm. Maurice LAC et Bernard MONATTE).

**2017-07-13- Objet : Consultation de transporteurs pour le renouvellement du service de transport à la demande COLIBRI**

Compte tenu des différentes observations formulées par plusieurs élus communautaires sur l'harmonisation du dispositif, le Président décide d'ajourner la délibération et propose de retravailler le dossier.

**2017-07-14- Objet : Demande de subvention FSE (Fond Social Européen) pour le chantier d'insertion**

Le Président explique aux conseillers communautaires qu'il propose de répondre à un appel à projets du Département de la Haute-Loire dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) et pour financer le Chantier d'insertion en matière d'« accompagnement socioprofessionnel et la mise en situation de travail des salariés en chantiers d'insertion » pour le 9 juin prochain.

Le Département de la Haute-Loire invite l'ensemble des acteurs de l'offre territoriale d'insertion souhaitant bénéficier d'un cofinancement FSE au titre de l'Axe 3 pour l'année 2017 à répondre à cet appel à projets qui a pour objectif de proposer des mesures pour l'accompagnement des publics les plus en difficultés (priorité d'investissement 9.1 objectif spécifique 1 de l'Axe 3 Inclusion du Programme Opérationnel National FSE).

Cet appel à projets est ouvert à des opérations se déroulant sur une durée maximale de 12 mois comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017.

La délibération est adoptée à 77 pour, 2 contre (M. André DORIER et son pouvoir Mme Annie PLANTIN), 1 abstention (M. Charles TOURETTE), 1 pas pris part au vote (M. Jean-Marie CHAPON).



**2017-07-15 Objet : Adoption du règlement d'attribution du Fonds d'Aide à l'Economie Locale.**

Le président précise au Conseil communautaire que la Communauté de communes doit mettre en place un nouveau règlement d'attribution du Fonds d'Aide à l'Economie Locale, les règlements en vigueur sur les anciennes communautés de communes du territoire n'étant plus applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Un nouveau règlement a été rédigé en intégrant les remarques des élus du comité technique créé spécifiquement, des membres de la commission Economie et des partenaires économiques du territoire (chambres consulaires, SMAT du Pays de Lafayette, ...) afin de répondre dans les meilleures conditions aux besoins identifiés des entreprises.

L'objectif du Fonds d'Aide à l'Economie Locale est de pouvoir favoriser le développement de nouvelles activités sur le territoire et contribuer à la dynamisation de l'activité économique.

Les demandes d'accompagnement formulées par les entreprises seront étudiées par un Comité de programmation qui sera créé et comprendra 2 collèges :

- 1 collège décisionnaire composé du Président, des Vice-présidents à l'économie et de 3 élus membres de la commission Economie
- 1 collège consultatif, composé d'un représentant du service économie de la Communauté de Communes, d'un représentant de la CCI de la Haute-Loire et de la chambre de métiers, d'un représentant instructeur du programme LEADER du pays de La Fayette et d'un représentant de la mission Accueil d'actifs au Pays de La Fayette

M Christian POULET demande pourquoi les auto-entrepreneurs ne sont pas éligibles au dispositif ?

M Franck NOEL-BARON demande si le dispositif mis en place par la Communauté de Communes du Langeadois pour la ZAE de Chambaret Grand Sud est maintenu ?

M Gaston CHACORNAC précise que pour les auto-entrepreneurs la commission a proposé de ne pas les rendre éligibles compte tenu des avantages liés à leur statut, que le dispositif pour la ZAE est maintenu et que des réunions par territoire seront organisées pour communiquer sur le FAEL.

La délibération est adoptée à 74 pour, 1 contre (M. Mikaël VACHER), 6 abstentions (M. Olivier DAIRE et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET, M. Jean-Paul FAGHEON, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Mme Chantal FARIGOULE et M. Didier HANSMETZGER).

Le Président accueille M Patrice THIVAT PDG de PEM qui présente son projet de développement d'entreprise et qui fait part de ses difficultés de recrutement aux élus.

**2017-07-16 Objet : Adoption d'une convention avec le Conseil Départemental 43 en matière d'aide à l'immobilier à industriel.**

Le président précise au Conseil communautaire que le Conseil Départemental de la Haute-Loire porte un dispositif d'aide à l'immobilier industriel qui fonctionne sur le principe d'une délégation par les EPCI au Département d'une partie de leur compétence d'octroi des aides en faveur des projets immobilier d'entreprises.

Le Communauté de Communes peut ainsi intervenir en complément de l'aide versée par le Département, qui est de 15 % de l'investissement en zones de revitalisation rurale (ZRR) et plafonnée à 120 000 €. Suite aux réunions en comité technique et en commission Economie, l'intervention de la Communauté de communes est définie de la manière suivante :

Cas 1 : 10% de l'aide versé par le Conseil départemental

Cas 2 : 20% de l'aide versée par le Conseil départemental si création d'emploi ou impact environnemental positif

Cas 3 : 30% de l'aide versée par le Conseil départemental si création d'emploi et impact environnemental positif

La délibération est adoptée à 76 pour, 1 contre (M. Nicolas DI GIAMBATTISTA), 1 abstention (M. Christian PLANQUE), 3 pas pris part au vote (Mme Michèle MALFANT, Mm. Guy LAFOND et Gilles RUAT).

**2017-07-17 Objet : Modalités du transfert immobilier du multiple rural de Chamborne entre la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier et la Communauté d'agglomération du Puy en Velay**

Le président explique aux Conseillers communautaires que le SECCOM a arrêté son activité au 31 décembre 2016. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'ensemble des écritures comptables est reprise par la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay reprend l'actif et le passif concernant le multiple rural de Chamborne à Félines. La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay s'engage à rembourser à la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier le montant des mensualités des emprunts versés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier pour le compte de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Les modalités comptables concernant le multiple rural de Chamborne sont les suivantes :

Compte	Objet	Débit	Crédit
13x	Subventions		261 414,00
1641	Emprunt, montant du capital restant dû.		203 791,52
168758	Avance faite du BP au BA qui sera remboursée par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.		15 582,66
213	Constructions	475 262,54	
275	Dépôts et cautionnement versés	650,00	
193	Autres différences sur réalisations d'immobilisations	4 875,64	
Total		480 788,18	480 788,18

La délibération est adoptée à 79 pour, 1 abstention (M. Franck NOEL-BARON), 1 pas pris part au vote (M. Gilles RUAT).

**2017-07-18 Objet : Adoption de nouveaux tarifs pour les loyers de la pépinière et modification de la durée des convention d'hébergement.**

Le Président précise aux membres du conseil communautaire que l'Espace Tremplin Entreprise, sis sur la zone d'activité économique de Chambaret Grand Sud, n'a à ce jour accueilli que 2 entreprises sur 4 ateliers disponibles, soit un taux de remplissage de 50%.

Certaines entreprises intéressées par l'Espace Tremplin Entreprises ont émis des réserves sur la durée d'hébergement limitée à 36 mois et le montant des loyers, jugé peu concurrentiel. Après une étude comparative des loyers pratiqués par d'autres pépinières d'entreprises, il s'est avéré que les loyers de la pépinière d'entreprises manquaient effectivement de compétitivité.

Concernant la durée d'hébergement et après en avoir discuté en commission Economie, il est proposé de prolonger la durée d'hébergement d'une année supplémentaire si et seulement si un atelier est vacant.

Concernant le montant des loyers et après en avoir débattu en commission Economie, il est proposé de revoir la grille tarifaire comme définie ci-dessous :

- Atelier 80 m<sup>2</sup> : - Année 1 : 350 € H.T. / mois  
 - Année 2 : 400 € H.T. / mois  
 - Année 3 : 450 € H.T. / mois  
 - Année 4 : 460 € H.T. / mois
- Atelier 154 m<sup>2</sup> : - Année 1 : 450 € H.T. / mois  
 - Année 2 : 520 € H.T. / mois  
 - Année 3 : 600 € H.T. / mois

- Année 4 : 610 € H.T. / mois
- Atelier 167 m<sup>2</sup> : - Année 1 : 500 € H.T. / mois
- Année 2 : 570 € H.T. / mois
- Année 3 : 640 € H.T. / mois
- Année 4 : 650 € H.T. / mois

La délibération est adoptée à 75 pour, 2 contre (Mme Sylvie LEBRAT et son pouvoir M. Pierre COUPELON), 2 abstentions (MM. Didier HANSMETZGER et Jean-Paul FAGHEON), 2 pas pris part au vote (Mme Agnès JEAN et son pouvoir Mme Valérie GAILLARD).

**2017-07-19 Objet : Demande de subvention Région – Hôtel restaurant Le Prieuré à Lavoûte-Chilhac**

Le Président explique aux conseillers communautaires que la Communauté de communes est propriétaire de la partie gauche de l'immeuble Le Prieuré.

Elle souhaite faire l'acquisition de la partie droite appartenant à la Mairie, afin de pouvoir rétrocéder sous forme de crédit-bail l'ensemble de l'hôtel restaurant. Il convient également de procéder à des travaux de réhabilitation (chauffage, matériels de cuisine...).

Le projet envisagé consiste à installer durablement les locataires actuels de l'hôtel restaurant, M. et Mme QUINTIN, en mettant en œuvre un contrat de crédit-bail immobilier.

Pour ce faire, il convient de demander une subvention de 44 200 € à la Région Auvergne Rhône Alpes.

M Didier HANSMETZGER souligne que les subventions apportées sur ce projet constituent un chèque en blanc.

M Christian POULET demande qui va apporter l'autofinancement ?

M Jean-Louis PORTAL répond que l'aide régionale permettra de faire baisser le montant des loyers pour l'exploitant et que c'est la Communauté de Communes qui apporte l'autofinancement.

La délibération est adoptée à 50 pour, 5 contre (Mme Sylvie LEBRAT et son pouvoir M. Pierre COUPELON, Mm. Nicolas DI GIAMBATTISTA, Jean-Paul FAGHEON et Raymond FRAISSE), 26 abstentions (Mme Christine BANASSAT et son pouvoir M. Olivier MONTEIL, M. Michel BRUN et son pouvoir M. Christian BARBUT, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Mme Chantal FARIGOULE, M. Olivier DAIRE et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET, M. Alain GARNIER et son pouvoir M. Joseph TORRENT, M. Jean-Louis CELLIER) et son pouvoir M. Jean-Louis NOTON, Mm. Christian POULET, Didier HANSMETZGER, Emile ROUSSEL, Franck NOEL-BARON, Denis GAILLARD Denis FOURY, Gilles RUAT, Christian PLANQUE, Denis BONNAFOUX, Mikaël VACHER et Pierre HENO, Mmes Paulette HABRIAL, Karine CROS, et Mme Agnès JEAN).

**2017-07-20 Objet : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'office de tourisme intercommunautaire des gorges de l'Allier pour l'année 2017.**

Le président rappelle aux conseillers communautaires que les anciennes communautés de communes avaient renouvelé pour 2017 leur partenariat avec l'office de tourisme intercommunautaire à l'exception du Pays de Saugues dont la convention a pris fin le 31 décembre 2016. Il précise au Conseil communautaire qu'un partenariat entre la Communauté de Communes et l'office de tourisme intercommunal des gorges de l'Allier sera renouvelé sous la forme d'une convention pour l'année 2017.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre l'OTI des Gorges de l'Allier et la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier en faveur de la promotion touristique et du développement de la notoriété du Haut-Allier.

Pour 2017 le coût de ce partenariat est provisionnellement estimé à 105 864.50 €

La délibération est adoptée à 80 pour, 1 abstention (M. Gilles RUAT).

**2017-07-21 Objet : Avenant N° 3 au contrat de crédit-bail immobilier de l'atelier relais « Le Mas de l'Armandine » à Villeneuve d'Allier.**

Le président précise au Conseil communautaire que l'ancienne Communauté de communes de la Ribeyre, Chaliargue et Margeride avait signé un crédit-bail immobilier portant sur la période du 1<sup>er</sup> juin 2008 à l'avec la société « Le Mas de l'Armandine » dont l'activité est la production et la commercialisation de confitures.

A la demande du gérant, Monsieur Erwan LIDOUREN et suite à la délibération 2015-79 du 28 octobre 2015 prise par le Communauté de communes de la Ribeyre, Chaliargue et Margeride, des travaux ont été réalisés par la Communauté de communes pour un montant de 16 002,04 Euros Hors Taxes. Il a été convenu avec le gérant que ce montant soit intégré aux loyers pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2019, soit 24 mois.

La somme de 666,75 Euros Hors Taxes sera donc demandée sur cette période en sus du loyer actuel dont le montant est de 973.44 Euros Hors Taxes, soit un loyer total de 1610,19 Euros Hors Taxes. Les montants des loyers qui seront demandés à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019 resteront inchangés à ceux figurant dans l'avenant n°2 au crédit-bail signé le 15 février 2012.

La délibération est adoptée à 73 pour, 5 abstentions (Mme Annie CARLET et Mm. Yves ATTARD, Nicolas DI GIAMBATTISTA, Raymond FRAISSE et Gilles RUAT), 3 pas pris part au vote (Mme Agnès JEAN et son pouvoir Mme Valérie GAILLARD et M. Christian POULET).

**2017-07-22 Objet : Renouvellement de la convention de location avec les preneurs de l'hôtel du Prieuré à Lavoute-Chilhac**

Monsieur le président expose au Conseil communautaire que la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier est propriétaire d'un immeuble, sis à Lavoute-Chilhac au sein de l'aile Nord/Ouest de l'ensemble bâti sur la commune de Lavoute-Chilhac. La société TOMAKI 43 a signé une convention de location avec la Communauté de communes de la Ribeyre – Chaliargue et Margeride effective jusqu'au 31 décembre 2016, dans l'attente de la signature d'un crédit-bail immobilier.

La définition de certains termes du crédit-bail immobilier n'étant à ce jour pas encore définie entre le bailleur et le preneur, il est proposé de signer une nouvelle convention de location pour une durée de 7 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 pour un loyer mensuel inchangé de 400 € Hors taxes. Cette convention de location sera résiliée le jour de la signature du crédit-bail immobilier.

Etant donné qu'aucune convention n'a été signée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'à ce jour, aucun loyer n'a été versé par les preneurs sur cette période.

M Alain GARNIER fait remarquer qu'il n'y avait pas de contrat jusqu'à ce-jour.

M Alain SOULE fait remarquer que les exploitants ne paient pas de loyer depuis janvier 2017.

M Jean-Louis PORTAL répond que le dossier n'a pas été traité jusqu'au bout par l'ancienne Communauté de Communes de Ribeyre, Chaliargue et Margeride et qu'il est en cours de traitement chez le notaire.

M Christian POULET demande comment le montant du crédit-bail immobilier sera calculé ?

Le Président précise qu'il reprendra l'ensemble des dépenses engagées sur le projet avec un juste prix au terme du CCBI qui permet de recouvrer les loyers non perçus à ce-jour.

M Didier HANSMETZGER souligne que d'autres hôtels/restaurants existent sur ce secteur et qu'ils n'ont jamais obtenu d'aides publiques.

*La délibération est adoptée à 36 pour, 17 contre (Mme Magalie MISSONNIER et son pouvoir M. Alain CROIZET, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Mme Chantal FARIGOULE, M. Olivier DAIRE et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET, Mmes Sylvie LEBRAT, Annie CARLET, Marie-Andrée PERREY et Mm. Denis BONNAFOUX, Serge DESCHEEMACKER, Jean-Paul FAGHEON, Franck NOEL-BARON, Christian POULET, Emile ROUSSEL, Gilles RUAT et Didier HANSMETZGER), 28 abstentions (Christian PLANQUE, Maurice Mme Christine BANASSAT et son pouvoir M. Olivier MONTEIL, M. Michel BRUN et son pouvoir M. Christian BARBUT M. Jean-Louis CELLIER et son pouvoir M. Jean-Louis NOTON, M. Alain GARNIER et son pouvoir M. Joseph TORRENT, M. Jean-Marc CHARRADE (pouvoir donné à M Jean PASCAL), Mme Agnès JEAN et son pouvoir Mme Valérie GAILLARD, Mmes Paulette HABRIAL, Karine CROS, Michèle Malfant, Brigitte ISSARTEL et Mm. Yves ATTARD, Jean-Marie CHAPON, Raymond FRAISSE, Denis FOURY, Nicolas DI GIAMBATTISTA, Denis GAILLARD, Thierry GRIMALDI, Pierre HENO, Guy LAFOND, Ludovic LEYDIER, PARAT et Alain SOULE).*

**2017-07-23 Objet : Engagement d'une mission d'expertise opérationnelle et technique pour le transfert préalable des zones d'activités communales à la Communauté de Communes**

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé les compétences des communautés de communes et d'agglomération en prévoyant notamment le transfert obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique aux communautés de communes et d'agglomération.

Considérant la création de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et sa compétence en matière d'économie, il convient d'étudier les modalités de transfert des zones d'activité économique communales.

La réalisation d'une mission d'expertise opérationnelle et technique pour le transfert des zones d'activités communales à la communauté de communes est donc nécessaire. Le cabinet d'études retenu devra s'attacher à :

Analyser l'existant des zones d'activités,

Déterminer les aspects juridiques, techniques et financiers liés aux transferts des zones d'activités des communes vers la communauté de communes

La délibération est adoptée à 81 pour.

**2017-07-24 Demande de subvention Leader – Signalétique Respirando**

Le Président explique aux Conseillers Communautaires qu'il conviendrait de déposer un dossier de demande de subvention Leader pour le projet d'installation de signalétique Respirando dans le cadre de la demande de labellisation. Les territoires du Langeadois et de Saugues se sont engagés dès 2011 dans la démarche de labellisation Respirando proposée par le Département de la Haute-Loire et la Région en vue de structurer l'offre touristique du territoire en matière de sports et de loisirs.

Dans ce cadre plusieurs actions, par différents maîtres d'ouvrage, ont été conduites : reprise du balisage et signalétique directionnelle des chemins de randonnée, nouveaux tracés VTT, remplacement des panneaux sur les points d'embarcation, aménagements touristiques à Prades, signalétiques de rivière avec les prestataires, base d'eaux vives à Langeac.

La finalisation du projet repose désormais sur la mise en place de la signalétique dont la charte graphique a été définie au niveau départemental.

L'objectif est de communiquer de manière homogène sur les loisirs de pleine nature en regroupant l'information sur des points stratégiques : départ de chemins de randonnées et VTT à Monistrol d'Allier, de Chanaleilles, de Saugues, de Saint Préjet d'Allier...

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 34 084 € HT avec un financement LEADER de 18 746.20 €, et du Département de 8 521 €.

La délibération est adoptée à 74 pour, 1 contre (Mme Jessica COUDERT), 4 abstentions (M. Olivier DAIRE et Mme Elisabeth CROUZET, Guy LAFOND et Bernard MONATTE), 2 pas pris part au vote (M. Gérard BEAUD et son pouvoir M. Claude MASSEBEUF).

**2017-07-25 Objet : Demande de subvention Leader – Accueil du Tour de France**

Le Président explique aux Conseillers Communautaires qu'il conviendrait de déposer un dossier de demande de subvention Leader pour le financement de la communication autour de cet évènement et la valorisation du patrimoine de la Cc des Rives du Haut-Allier lors du passage du Tour de France.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 20 000 € HT avec un financement LEADER de 16 000 €.

La délibération est adoptée à 72 pour, 4 contre (Mme Séverine EYNARD et Mm. Pierre HENO, Maurice LAC et René SOULIER), 5 abstentions (Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Mme Chantal FARIGOULE, M. Jean-Marc CHARRADE, Jacky DELIVERT et Christian PLANQUE).

**2017-07-26 Objet : Affectations de subventions aux organismes de droit privé et aux associations (2<sup>ème</sup> session).**

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une première session d'attribution de subventions a eu lieu lors du Conseil du 8 mars 2017 avec une vingtaine de dossiers pour un montant de 106 365 €.

La commission CSL a depuis étudié 30 autres dossiers et a proposé d'attribuer un montant de subvention à 17 dossiers dans la limite de l'enveloppe budgétaire au BP 2017 (compte 6574 : 150 000 €).

La liste des destinataires de la deuxième session avec le montant attribué se décline de la manière suivante :

CC des RIVES DU HAUT ALLIER	
Associations	Montant de la subvention en euros BP 2017
<b>DOMAINE SPORT CULTURE LOISIRS</b>	
Festival de contes	500
Saugues en scène (mercredis au théâtre)	800
Ass foot Saugues	500
Hand ball Saugues	500
Mumus girl (danse Saugues)	200
La Gévaudane-Le Paris (courses)	200
Cinévasion	676
Amis St Ilpize (jeunesse et reconstruction)	500
Foulée Langeadoise	500
Ass sportive langeadoise Cheminot	500
Sentiers en Margeride	164
UNSS Handball Langeac	500
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>5540</b>
<b>DOMAINE SOCIAL</b>	
Jeunes pompiers Langeac	600
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>600</b>
<b>DOMAINE ECONOMIQUE</b>	
Entreprendre au Pays de Saugues (foire expo)	1000
Foire Thoras	500
ADAJ	550
Confrérie du champignon	500
<b>SOUS TOTAL 3</b>	<b>2550</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>8690</b>

M Pierre HENO regrette que l'association de Saint Ilpize ne soit pas aidée.

M Gilles RUAT demande où en est le projet d'élaboration d'une grille d'analyse des subventions ?

M Christophe COURTEIX répond que le projet est en cours.

M Franck NOEL-BARON constate qu'il n'y a plus d'aide au fonctionnement pour l'ADMR, pourquoi ?

Mme Chantal LEGENDRE précise qu'une demande a été faite à la Communauté pour une somme de 7 000 € et que la commission a proposé de ne pas donner de suite favorable considérant que les communes donnaient déjà des subventions.

Le Président précise que l'accompagnement des associations qui oeuvrent sur le domaine social ne peut se faire au coup par coup et qu'il convient que soit établie une politique d'actions sociales dans le cadre du projet de territoire.

La délibération est adoptée à 49 pour, 12 contre (Mme Christine BANASSAT et son pouvoir M. Olivier MONTEIL, Mmes Michèle Malfant, Marie-Andrée PERREY et Karine CROS, Mm. Nicolas DI GIAMBATTISTA, Jean-Paul FAGHEON, Raymond FRAISSE, Jean-Jacques LUDON, Bernard MONATTE, Gilles RUAT et Alain SOULE), 14 abstentions (Mme Agnès JEAN et son pouvoir Mme Valérie GAILLARD, Yves ATTARD, Annie CARLET, Mmes Brigitte ISSARTEL et Paulette HABRIAL et Mm. Jean-Claude BAGES, Jean-Marie CHAPON, Jacky DELIVERT, Denis FOURY, Denis GAILLARD, Pierre HENO, Franck NOEL-BARON et Maurice PARAT), 6 pas pris part au vote (M. Gaston CHACORNAC et son pouvoir Elie FRAISSE, Gilles COUSTON, Guy LAFOND, Ludovic LEYDIER et Christian PLANQUE).

**2017-07-27 : Objet : Renouvellement de la convention avec l'école de musique et de danse MELODICA pour l'année scolaire 2017/2018**

Le président de la Communauté de Communes propose aux membres du Conseil de renouveler pour l'année scolaire 2017-2018, la convention qui avait été passée en 2016-2017 entre la Communauté de Communes du Langeadois et l'école de musique.

Cette convention d'objectifs prévoit une aide au fonctionnement de l'école, une aide liée aux interventions dans les écoles du Langeadois ainsi qu'une aide financière de la Communauté pour chaque enfant inscrit à la musique ou à la danse. Cette aide ne s'applique qu'aux enfants scolarisés et dont le lieu de résidence des parents est établi sur le territoire de la Communauté le jour de l'inscription.

La subvention communautaire s'établit à 30 000 € pour l'exercice 2017-2018.

Concernant l'éveil musical qui est pour l'instant uniquement mis en place dans les écoles du Langeadois, le Président indique que la commission aura à réfléchir aux possibilités financières et organisationnelles de mise en place de ces interventions à l'échelle du nouveau territoire.

M Jean-Paul FAGHEON demande pourquoi l'aide est aussi importante ?

Mme Caroline SCHELL précise que l'aide porte sur 3 points : aide aux familles, les interventions musique dans les écoles et une aide au fonctionnement de l'association.

Le Président rajoute que pour 2017/2018 on est dans la continuité des actions mais qu'il faudra faire des choix pour la suite.

Mme Marie Thérèse ROUBAUD fait remarquer que cette action culturelle est très importante pour le territoire.

M Denis FOURY souligne aussi que l'aide aux familles est essentielle.

La délibération est validée à 53 pour, 10 contre (Mme Sylvie LEBRAT et son pouvoir M. Pierre COUPELON, Mme Jessica COUDERT, Mm. Pierre HENO, Maurice LAC, Jean-Jacques LUDON, Ludovic LEYDIER, René SOULIER, Emile ROUSSEL, et Bernard VISSAC), 18 abstentions (M. André DORIER et son pouvoir Mme Annie PLANTIN, M. Jean PASCAL et son pouvoir M. Jean-Marc CHARRADE, Mme Magalie MISSONNIER et son pouvoir M. Alain CROIZET, Mmes Séverine EYNARD, Karine CROS et Marie-Andrée PERREY et Mm. Jean-Claude BAGES, Jacky DELIVERT, Nicolas DI GIAMBATTISTA, Raymond FRAISSE, Denis GAILLARD, Guy LAFOND, Alain SOULE, Mikaël VACHER et Joseph VISSAC).

**2017-07-28 Objet : Adoption d'une convention avec Emmaüs pour la mise à disposition de l'immeuble de l'hôtel de France à Saugues**

Une antenne de l'association départementale est installée depuis près de 10 ans au sein de l'ancien Hôtel de France, 1 rue des fossés à Saugues, immeuble appartenant à la communauté de communes des Rives du Haut-Allier. Son activité principale est une ressourcerie (vente de vêtements, meubles, bibelots...).

Depuis une dizaine d'années, ce bâtiment a fait l'objet de plusieurs projets d'investissements successifs induisant des hypothétiques déménagements de l'activité. C'est pourquoi, aucun contrat ou bail n'avait été signé entre l'ancienne communauté de communes du Pays de Saugues et l'association bien que les biens et les murs soient assurés.

Aussi, l'antenne d'Emmaüs à Saugues est fermée depuis le 16 février 2017 pour la remise aux normes des installations électriques et pour la pose de nouveaux extincteurs.

Après l'intervention d'un électricien, il conviendrait aujourd'hui de signer une convention avec Emmaüs pour la mise à disposition gratuite de l'immeuble de l'hôtel de France à Saugues pour permettre la réouverture de l'antenne d'Emmaüs dans l'attente de trouver de nouveaux bâtiments.

La délibération est adoptée à 77 pour, 4 abstentions (Mm. Gilles RUAT, Yves ATTARD, Raymond FRAISSE et Nicolas DI GIAMBATTISTA).

**2017-07-29 Objet : Autorisation de signer la convention ou l'avenant 2017 avec l'éco organisme EcoFolio**

Le Président souligne que la filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits.

Le code de l'environnement prévoit que les personnes visées au I de l'article L.541-10-1 contribuent à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés ainsi produits, notamment en versant une contribution financière aux éco-organismes agréés pour la filière papiers.

A ce titre, les éco-organismes versent à leur tour une participation financière aux collectivités locales ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

La délibération est adoptée à 80 pour, 1 pas pris part au vote (M. René SOULIER).

**2017-07-30 Objet : Engagement d'une 2ème tranche de travaux pour la réhabilitation du petit patrimoine non classé sur l'ancien périmètre de la Communauté de communes de Ribeyre Chalergue et Margeride (CCRCM).**

Le projet d'investissement de restauration du petit patrimoine non classé lancé en 2016 sur l'ancienne communauté de communes de CCRCM concerne 10 communes pour un montant de 183 660 € HT. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'architecte DESNIER de Brioude dont les honoraires s'élèvent à 22 039 € HT (12%). Le projet est au stade du dossier de consultation des entreprises (DCE) et comprend 5 lots.

Le Président souligne que 5 autres communes de l'ancien périmètre de la CCRCM émergeaient au contrat Auvergne + et devaient bénéficier d'un fonds de concours communautaire pour la réhabilitation de logements communaux locatifs. Or, ce programme ne peut se réaliser au vu des compétences actuelles de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier. Ainsi, il conviendrait aujourd'hui de rattacher ces 5 communes au programme de réhabilitation du Petit Patrimoine non classé. Il s'agirait de répertorier avec les communes concernées le petit patrimoine éligible à l'opération, de signer un avenant avec la maîtrise d'œuvre et de lancer une consultation pour la deuxième tranche de travaux.

M Jean-Claude BAGES demande pourquoi un fonds de concours ne peut lui être attribué sur des logements ?

M Eric AUBERT rappelle les fondements juridiques des fonds de concours et rappelle que la communauté de Communes de Ribeyre, Chalergue et Margeride était par ses statuts compétente dans le domaine de l'habitat.

La délibération est adoptée à 65 pour, 2 contre (Mm. Nicolas DI GIAMBATTISTA et Raymond FRAISSE), 11 abstentions (M. Claude GINHAC et son pouvoir M. Thierry ASTRUC, M. Jean-Marc CHARRADE (pouvoir donné à M. Jean PASCAL), Mme Magalie MISSONNIER et son pouvoir M. Alain CROIZET, Mm. Jean-Claude BAGES, Jean-Paul FAGHEON, Maurice LAURENT, Ludovic LEYDIER, Emile ROUSSEL et Maurice PARAT), 3 pas pris part au vote (M. Christian BARBUT (pouvoir donné à M. Michel BRUN) et Mme Marie-Thérèse ROUBAUD et son pouvoir Mme Chantal FARIGOULE).



**2017-07-31 Objet : Demande de subventions à la Région pour le 2<sup>ème</sup> tranche de travaux relative à la réhabilitation du petit patrimoine non classé**

Le Président explique à l'assemblée qu'il convient de procéder à la mise en œuvre de la deuxième tranche de travaux concernant la réhabilitation du petit patrimoine sur les 5 communes suivantes du territoire de Ribeyre Chaliergue et Margeride : Crouce, Saint Cirgues, Mercœur, Chilhac et Saint Privat du Dragon.

Le plan de financement prévisionnel est modifié comme suit :

<b>DEPENSES</b>	
Type	Montant
Travaux 1 <sup>ère</sup> tranche	183 660 €
Travaux 2 <sup>ème</sup> tranche	60 000 €
Maîtrise d'œuvre	29 239 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>272 899 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>327 478.80 €</b>
<b>RÉCETTES</b>	
Type	Montant
DETR	70 000 €
Région	147 365 €
Autofinancement	55 534 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>272 899 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>327 478.80 €</b>

La délibération est adoptée à 67 pour, 3 contre (Mm. Nicolas DI GIAMBATTISTA, Raymond FRAISSE et Emile ROUSSEL), 11 abstentions (M. Claude GINHAC et son pouvoir M. Thierry ASTRUC, Mme Magalie MISSONNIER et son pouvoir M. Alain CROIZET, Mme Karine CROS, Mm. Jean-Claude BAGES, Jean-Paul FAGHEON, Ludovic LEYDIER, Bernard MONATTE, Gilles RUAT et Maurice PARAT).

**2017-07-32 Objet: Consultation pour l'engagement de travaux d'aménagement d'un terrain sur la zone commerciale et artisanale de Paulhaguet**

Le Président précise aux membres du conseil communautaire que Monsieur Olivier LAFONT, plâtrier à Paulhaguet, souhaite faire l'acquisition d'une parcelle de 1758 m<sup>2</sup> sur la ZAE de Paulhaguet, cadastrée au numéro 269 de la section AD. Monsieur Olivier LAFONT a pour projet la construction d'un bâtiment de 400 m<sup>2</sup>.

La parcelle fait partie du projet d'aménagement d'une ZAE à Paulhaguet pour l'accueil d'activités artisanales et commerciales. Toutefois, sa situation avec accès direct aux réseaux et à la voirie permet d'envisager une viabilisation individuelle. Cette viabilisation individuelle permet également de répondre aux délais consentis à Monsieur Olivier LAFONT.

Des devis de réalisation des travaux ont été sollicités auprès d'entreprises pour engager cette réalisation.

La délibération est votée à 74 pour, 1 abstention (M. Maurice PARAT), 1 pas pris part au vote (M. Charles TOURRETTE).

**2017-07-33 Objet : Adhésion au groupement de commandes intitulé par le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat départemental d'Energies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energies de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) pour l'achat de gaz naturel et / ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.**

Le Président propose d'adhérer au groupement de commande lancé par plusieurs syndicats d'énergie du massif central pour l'achat d'électricité.

Il précise que la Communauté de Communes sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

L'adhésion au groupement de commandes n'engage en aucun cas la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier dans la signature des marchés de fournitures passés par le groupement. Un accord préalable sera nécessaire.

La délibération est adoptée à 69 pour, 5 abstentions (Mme Karine CROS et Mm. Yves ATTARD, Maurice PARAT, Jacky DELIVERT, Joseph VISSAC), 2 pas pris part au vote (Mm. Charles TOURRETTE et Gilles RUAT).

**17-07-34 Objet : Acceptation de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay au SICTOM des Monts du Forez**

La délibération est adoptée à 67 pour, 2 contre (Mm. Bernard MONATTE et Christian POULET), 5 abstentions (M. Michel BRUN et son pouvoir M. Christian BARBUT, Mme Sylvie LEBRAT et son pouvoir M. Pierre COUPELON et Pierre HENO), 2 pas pris part au vote (Mm. Charles TOURRETTE et Yves ATTARD).

**2017-03-35 Objet : Modifications des statuts du SICTOM des Monts du Forez**

Considérant la modification des adhérents du SICTOM des Monts du Forez suite à l'application de la Loi Notre et dans le but d'une meilleure représentativité, les nouveaux statuts du syndicat doivent être adoptés par chaque adhérent dans les 3 mois suivant la notification.

La délibération est adoptée à 72 pour, 2 contre (Mm. Maurice LAC et Bernard MONATTE), 1 abstention (M. Pierre HENO), 1 pas pris part au vote (M. Charles TOURRETTE).

**2017-07-36 Objet : Election des représentants au SICTOM des Monts du Forez**

Le nombre de membres au sein du Comité Syndical est porté à 1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune adhérente (7 communes : Collat, Jax, Sainte Eugénie de Villeneuve, Saint Préjet Armandon, Montclard, Berbezit et Varennes Saint Honorat) ;

Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

Les représentants suivants sont désignés :

COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
COLLAT	VIDAL Nathalie	BESSIERE Luc
JAX	LAURENT Christophe	SABATO Stéphane
SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE	BLOQUEL Yvette	GERENTON Sébastien
SAINTE PREJET ARMANDON	LOUBRIEU Denis	BONY Alain
MONTCLARD	TYSSANDIER	MONATTE Bernard
BERBEZIT	DESCHEEMACKER Serge	SIBAUD Sylvie
VARENNES SAINT HONORAT	COUDERT Bernard	PARAT Maurice

La délibération est adoptée à 74 pour, 2 abstentions (Mm. Pierre HENO et Charles TOURRETTE), 2 pas pris part au vote (M. Claude GINHAC et son pouvoir M. Thierry ASTRUC).

Le Président explique aux Conseillers Communautaires que le budget annexe des ordures ménagères doit faire l'objet d'une avance de trésorerie du budget principal de la Communauté de Communes pour liquider des dépenses d'investissements (acquisition des PAV) et honorer des engagements financiers (crédit court terme) pris sur les exercices 2015 et 2016. Il souligne que cette avance du BP vers le budget annexe est possible compte tenu d'une situation de trésorerie excédentaire du BP et qu'une régularisation sera opérée dans l'année 2017 dès :

Le recouvrement des subventions liées à l'acquisition des PAV,  
Le reversement du FCTVA  
L'encaissement du produit de la REOM auprès des usagers du service  
Le montant de ce virement est arrêté à la somme de 480 000 €

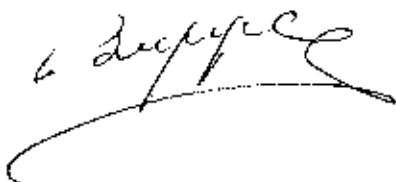
La délibération est adoptée à 75 pour, 1 abstention (M. Charles TOURRETTE).

La séance est levée à 23h50.

Fait à Langeac le 20 Juillet 2017

La secrétaire de séance

Jeannine BRUGEYROUX



Le Président

Gérard BENOÎT



